

AFFAIRE N° 14. - Autorisation d'ouvrir et de fermer dans différentes écoles de la Commune des classes primaires.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le nombre sans cesse croissant d'élèves ayant entraîné pour la rentrée scolaire de 1973-1974 la création de postes nouveaux dans la circonscription de Saint-Denis, par lettre en date du 29 Mai 1973, Monsieur le Vice-Recteur me faisait parvenir une liste de classes primaires élémentaires qu'il était disposé à ouvrir ou fermer dans différentes écoles de la Ville.

Ces problèmes se sont portés sur les groupes suivants :

- Ouvertures de classes -

- la Chaumière M	1 classe élémentaire (5°)
- Montgaillard M A	1 classe enfantine (2°)
- Application M A (ex G)	1 classe élémentaire (16°)
- Application M B (ex F)	2 classes enfantines (3°, 4°)
- Candide Azéma M A (ex G)	1 classe élémentaire (12°)
- Candide Azéma Mat (nouvelle école)	4 classes (1° à 4°)
- Gabriel Macé F	1 classe élémentaire (17°)
- Canal du Brûlé M	2 classes élémentaires (14°, 15°)
- Brûlé M	1 classe élémentaire (9°)
- Centrale Mixte B	1 F. E (5°)
- Bretagne F	1 classe perfectionnement (2°)
- Damase Legros F	1 classe élémentaire (20°)
- Damase Legros G	1 classe élémentaire (23°) et une classe enfantine (2°)
- Chaudron F	1 classe élémentaire (13°)
- Chaudron G	1 classe élémentaire (15°)
- Ilet à Quinquina M	1 classe élémentaire (3°)
- Rue Bouvet G	1 classe élémentaire (13°)
- Commune Prima M	1 classe élémentaire (5°)
- Champ Fleuri G	1 classe enfantine (2°) et 2 F.E. (5°, 6°)
- Champ Fleuri F	2 F. E (4°, 5°)
- Philippe Vinson (ex Montagne 8è)	1 classe élémentaire (12°)

- Fermetures de classes -

- Montgaillard M A	1 classe élémentaire (5°)
- Montgaillard M B	1 classe enfantine (1°)
- Application M A (ex G)	1 classe enfantine (1°)
- Application M B (ex F)	4 classes élémentaires (8° à 11°)
- Candide Azéma M A (ex G)	1 classe enfantine (1°) et 2 classes élémentaires (11°, 12°)
- Candide Azéma M B (ex F)	2 classes enfantines (1°, 2°)
- Centrale M A	3 classes élémentaires (12° à 14°)
- Brûlé M	1 classe enfantine (2°)
- Camélias M A	1. F. E. (1°)
- Gabriel MACE F	1 F. E. (1°)
- Damase Legros G	1 F. E. (2°)
- Damase Legros F	1 F. E. (2°)
- Rue Bouvet G	1 F. E. (1°)
- Chaudron F	1 F. E. (1°)

La création et la fermeture de ces nouvelles classes étant indispensables au bon fonctionnement de la scolarité à Saint-Denis, je vous demande, Mesdames & Messieurs d'approuver cette liste.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.